



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N° DEL-84-071223-1

SÉANCE DU JEUDI 07 DÉCEMBRE 2023 À 18H00

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi trente novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Étaient présents : M. André ROCCHI ; M. Christian PAOLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M. Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M. Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; M. Jean-François OTTOMANI ; M. Franck PAOLI ; M. Toussaint BARBONI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI ; M. Pierre-Louis PIERI ; M. Jules-François PAOLI ; M. Esteban SALDANA ; M. André POLINI.

Étaient représentés : Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M. Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Lisa FRANCISCI ; Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M. Filippu Antone ANGELI ; Mme Sandrine MURGIA ; M. Albert PIREDDA.

Étaient absents : Mme Nadine ACHILLI-FABRE ; Mme Dominique VILLARD-ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) et nomme *M. Christian PAOLI*.

Affichage en date du :

Convocation : 30.11.2023

OBJET : VALIDATION DES MEMBRES NOMMÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 15	Absents : 3	Représentés : 9	Votants : 24
Votes pour : 24	Votes contre : 0	Abstentions : 0		
Affichage en date du :	Convocation : 30.11.2023			

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire. Il comprend, en nombre égal, des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

- VU la délibération n° 2020-5 du 25 juin 2020, portant élection des six membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,
- CONSIDÉRANT que les six membres nommés par le maire ne l'ont pas été en même temps et qu'il convient de régulariser cette omission,
- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration se décompose comme suit :

PRESIDENT : ANDRÉ ROCCHI	
MEMBRES ÉLUS	MEMBRES NOMMÉS PAR LE MAIRE
SANTONI Marie-Josée, vice-présidente	ACHILLI François
PIERI Pierre-Louis, vice-président délégué	CHIARI Isabelle
CHIODI Anne-Marie	BUFFIGNANI Marc
ANDREANI Agnulina	LEMEE Johanna
PAOLI Jules-François	MERCIER Marie-France
VILLARD-ANGELI Dominique	SERRA Claire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De **VALIDER** les noms des membres élus et des membres nommés, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus,

À Prunelli di Fiumorbu, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :